

— LA —

# SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

## SOMMAIRE

I Au prône. — II Offices de l'Eglise. — III Titulaires d'églises paroissiales. — IV Prière des Quarante-Heures. — V Instruction de Mgr l'archevêque de Montréal à son clergé sur les mariages mixtes. — VI Correspondance romaine. — VII Au Grand-Séminaire : Fête de la Présentation de la Sainte Vierge. — VIII A la mémoire de feu Edouard-Alexis Baudry.

## AU PRONE

**Le dimanche, 24 novembre**

On annonce :

La fête de saint André et le temps de l'Avent :

L'indulgence plénière des exercices du mois des morts (1) ; et la neuvaine de l'Immaculée-Conception (2) ;

*Dans le diocèse de Sherbrooke*, 14<sup>e</sup> anniversaire de l'élection de Mgr l'évêque ;

*Dans le diocèse de Joliette*, collecte pour les orphelins.

## OFFICES DE L'EGLISE

**Le dimanche, 24 novembre**

10 DIVERS OFFICES DE CE JOUR :

a) Jean de la Croix, né en Espagne de parents pauvres, perdit son père en bas âge. Sa mère fut assez heureuse pour trouver un gentilhomme riche et charitable qui fit instruire l'enfant chez les Jésuites. A 21 ans, Jean prit l'habit du Carmel. Il se fit remarquer dès lors par une profonde humilité, un ardent amour des austérités et une obéissance absolue. Il étudia la théologie à la célèbre université de Salamanque. Mais Jean dédaigna les succès du théologien, du philosophe, du littérateur et même du poète que lui promettaient ses talents pour s'affermir dans l'union à

(1) Ceux qui ont fait tous les jours du mois de novembre, même privément, quelque exercice de piété en faveur des âmes du purgatoire, peuvent gagner (outre 7 ans et 7 quarantaines d'indulgence chaque jour) une indulgence plénière, en se confessant, communiant et priant à l'intention du pape, pendant une visite d'église ou de chapelle publique, dans le cours du mois de novembre ou l'un des huit premiers jours de décembre.

(2) En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner : 1<sup>o</sup> 300 jours d'indulgences à chaque exercice ; 2<sup>o</sup> une indulgence plénière en se confessant, communiant et priant aux intentions du pape, dans le cours de la neuvaine ou l'un des huit jours suivants (du 29 novembre au 15 décembre).

Dieu. Comme il ne trouvait pas assez sévère la règle du Carmel, il songeait à entrer chez les Chartreux lorsque, sur le conseil de sainte Thérèse, il se décida à entreprendre la réforme des règles des Carmes, comme elle-même travaillait à celle des Carmélites. Travaillant dès lors en commun, ces deux âmes durent subir les mêmes avanies qui sont le caractère dont Dieu marque ses œuvres. Leur travail n'en fut que plus fructueux. Sous leur influence, les maisons de l'ordre pour les deux sexes se multiplièrent et tous deux communiquèrent à l'ordre tout entier leur double esprit, à savoir : l'amour des souffrances et la ferveur de l'oraison. Les austérités que saint Jean de la Croix exerça envers son corps innocent furent effrayantes et cruelles. Non content de se revêtir d'un cilice fait de joncs marins, il porta autour du corps une chaîne de fer hérissé de pointes. En outre il ne dormait que trois heures par nuit et passait le reste en prières devant le Saint-Sacrement. Dieu, qui voulait les lui accorder, lui inspira de lui demander trois faveurs : de ne passer aucun jour sans souffrir, de ne plus être supérieur au moment de sa mort et de finir sa vie dans l'humiliation, la disgrâce et le mépris. Aussi un grand nombre d'épreuves fondirent-il sur ce saint et, ce qui dut lui être particulièrement sensible, de la part de ceux même qu'il travaillait à rendre saints. Mais il supporta tout sans se plaindre. Sa patience fut héroïque, son humilité sublime. Sa seule consolation fut toujours un amour de la croix toujours croissant. Il ne se servit de son droit de supérieur que pour ne pas mettre de terme à ses austérités. Aussi jamais aucun saint ne put dire avec plus de vérité que lui : " Je suis attaché à la croix avec Jésus ". La seule vue de Jésus-Christ crucifié le plongeait dans une extase. Un jour qu'il était en prière devant son crucifix, il entendit le Sauveur lui dire distinctement : " Jean, mon serviteur, quelle récompense me demandez-vous ? " Au lieu de répondre, comme avait fait dans une même circonstance saint Thomas d'Aquin : " Pas d'autre que vous, Seigneur " ; inspiré par son amour des souffrances, il répondit : " Nulle autre Seigneur, que d'être méprisé et de souffrir pour vous ". Son souhait fut accompli. Une secrète aversion se glissa dans l'ordre contre lui ; on le priva de la supériorité et on le relégua dans le désert où il fut traité avec une rigueur inouïe. Pendant neuf mois, il fut enfermé dans une très étroite cellule où il ne reçut pour nourriture que du pain, de l'eau et un peu de poisson. Jean supporta cette persécution avec une joie étonnante et une indicible douceur. Mais Dieu ne pouvait épargner à son serviteur les souffrances intérieures encore plus intolérables. Toutefois elles furent de courte durée. Les plus prévenus de ses religieux contre lui vinrent lui demander pardon et lui protestèrent de leur amour. Cependant notre saint fut atteint d'une maladie cruelle pendant laquelle Dieu l'inonda de consolations intérieures. Il mourut âgé de 49 ans, en prononçant, à l'exemple du Sauveur sur la croix, les mots du psaume 30 : *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum*

q  
(  
n  
e  
le  
de  
re  
lu  
my  
lui  
à  
pla  
ves  
d'e  
lui  
et  
vou  
visi  
le p  
dre  
vrai  
ser  
qui  
cons  
Max  
les p  
Tout  
l'inn  
tion  
la pri  
étaier  
rine  
vain  
roues.  
conve  
fit tr  
divin  
cution  
que so  
20 Dis  
Mess  
l'Epiph

qu'on lit à Complies, " Seigneur, je remets mon âme entre vos mains ".  
(Récit de la Passion du mercredi saint).

b) On commence aujourd'hui la fête de sainte Catherine. Cette sainte née à Alexandrie (Egypte) fut aussi distinguée par son rang, sa fortune et son savoir que par sa vertu. Ayant suivi, avec le plus grand succès, les leçons de maîtres chrétiens, Catherine fut à dix-huit ans un prodige de science et de sainteté. Née païenne, elle se fit instruire avec soin de la religion avant de recevoir le saint baptême. Quand elle l'eut reçu, Jésus lui apparut, et, après mille témoignages d'amour, la prit pour épouse mystique, en présence de Marie et de toute la cour céleste et, sur le champ, lui passa au doigt l'anneau de cette alliance divine. La persécution donna à Catherine l'occasion de soutenir la foi et le courage des chrétiens. Elle plaida si bien leur cause que le tyran Maximin voulut l'entendre de nouveau en présence d'hommes capables de la réfuter et de la convaincre d'erreur. Catherine se mit en prière et un ange de Dieu lui apparaissant, lui dit : " Ne craignez rien, vous vaincrez par la force de la parole divine et vous en persuaderez un grand nombre. Vous ferez connaître Jésus et vous serez couronnée du martyre ". La vierge, rendue intrépide par cette vision, entra au palais et s'assit au milieu de 50 philosophes présidés par le prince lui-même. Sa parole fut si persuasive que nul ne put lui répondre et que plusieurs, convaincus et touchés de la grâce, embrassèrent la vraie foi. Toutefois Maximin qui cherchait moins à s'éclairer qu'à mépriser la vérité entra en fureur contre eux et les fit dévorer par les flammes qui leur servirent ainsi de baptême de sang. Mais dans l'espérance de conserver une fille d'une si grande beauté et d'un si puissant talent, Maximin la fit jeter en prison. Il essaya de la gagner par les promesses les plus séduisantes, ou de la vaincre par les menaces les plus effrayantes. Tout fut inutile de même que les tourments qui suivirent. En vain, l'innocente vierge pendant deux heures subit le supplice de la dislocation de ses membres sur un chevalet, puis celui du fouet. Reconduite à la prison, elle eut le bonheur de convertir une princesse et le tribun qui étaient allés la visiter. Le lendemain, Maximin, surpris de trouver Catherine plus belle que jamais et guérie de toutes ses plaies, lui fit subir en vain un nouvel interrogatoire, puis la condamna au terrible supplice des roues. Mais les roues volèrent en éclat et furent l'occasion de nombreuses conversions. Le tyran confus de ne pouvoir vaincre l'héroïque vierge lui fit trancher la tête. Avant de mourir, Catherine avait demandé à son divin époux, qu'après son supplice, son corps fût respecté et que la persécution cessât ; un ange lui avait assuré qu'elle était exaucée. On rapporte que son corps fut transporté par les anges sur le mont Sinai.

#### 2o DISPOSITION DE CES OFFICES :

Messe de saint Jean de la Croix, *double* ; mém. du 24e dim. après l'Epiph. et de saint Chrysogone ; préf. de la Trinité ; dernier Ev. du dim.

— II vêpres de saint Jean de la Croix ; depuis le capitule de sainte Catherine ; mém. de saint Jean de la Croix et du dim.

*Dans le diocèse de Valleyfield, on fait mém. de l'oct. de sainte Cécile en 2e lieu à la messe et en dernier lieu aux vêpres. A la cathédrale de Valleyfield, la messe principale et les vêpres sont de sainte Cécile, double de 1e classe.*

### TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 1 décembre

Comme le dimanche de l'Avent est privilégié contre tout office de 1e classe (Rubr. génér. du brev., titre X, n. 1), on ne peut chanter, en ce jour, aucune messe de titulaire (Rubr. génér. du missel, titre VI). Cependant, on doit ajouter, sous une seule conclusion, à la messe du dimanche, la mémoire du titulaire, comme saint Eloi qui tombe le même jour. (Décret génér. du 2 déc. 1896, III, n. 3754.)

J. S.

### AU GRAND-SEMINAIRE

#### FÊTE DE LA PRESENTATION DE LA SAINTE VIERGE

Le 21 novembre se célébrera au Grand-Séminaire de Montréal, selon l'habitude, la fête patronale de cette institution.

Il y aura messe pontificale par Mgr l'archevêque ; et, à la fin de l'office, aura lieu la rénovation des promesses cléricales.

Le clergé séculier et régulier est respectueusement invité.

### INSTRUCTION

DE

### MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL

A SON CLERGÉ

SUR

### LES MARIAGES MIXTES

Très chers collaborateurs,

C'est avec une profonde tristesse que nous constatons chez les catholiques de notre diocèse une tendance de plus en plus prononcée vers les mariages mixtes. Dans ces dernières années nous avons cru devoir céder parfois aux instances qui nous étaient faites et accorder, bien qu'à contre-cœur, les dispenses sollicitées. Mais ces demandes deviennent plus nombreuses de jour en jour : une réaction énergique est nécessaire, il faut à tout prix conjurer le mal tandis qu'il en est temps encore. Il s'agit d'une question qui intéresse au plus haut

point la foi de notre peuple, et nous venons à cette fin, aujourd'hui, faire un puissant appel à toutes les ressources de votre zèle apostolique.

En élevant ainsi la voix, nous ne voulons en aucune manière froisser ceux qui ne partagent pas nos croyances. Mais leurs principes religieux sont, ils le savent, essentiellement opposés aux nôtres ; ils ne peuvent donc pas s'étonner que notre législation, nos directions, notre manière d'agir diffèrent des leurs. Si nous prêchons la tolérance, plus que cela, la bienveillance et la charité envers toutes les personnes, à quelque secte qu'elles appartiennent, nous restons et nous devons rester d'une intransigence absolue, quand la doctrine est en cause. Car la vérité est une ; elle ne souffre aucun compromis avec l'erreur. La bonne foi des hommes mérite notre respect, mais elle ne change rien à ce que le Christ a établi. Il n'y a qu'une Église ; notre devoir est d'en observer et d'en faire observer les lois. Nous n'imposons nos dogmes à personne, mais on ne saurait nous reprocher d'être conséquents avec nous-mêmes et de porter des règlements destinés à prévenir la perte ou l'affaiblissement de la foi à laquelle nous tenons plus qu'à notre vie.

Loin de nous aussi la pensée de contrister ceux et celles qui sont déjà engagés dans les liens d'un mariage mixte, et qui, non contents de s'acquitter de leurs strictes obligations de catholiques, exercent à leur foyer, avec une tendre sollicitude, un véritable apostolat. Des alliances comme celles que nous dénonçons ont pu tourner parfois à la gloire de Dieu et à la conquête de quelques âmes. Mais ce sont là de rares exceptions. Les conséquences malheureuses sont beaucoup plus fréquentes, et voilà pourquoi nous avons la certitude de sauvegarder les intérêts les plus chers de tous ceux que le Seigneur nous a confiés, en les détournant de ces unions si formellement et si souvent réprouvées par la sainte Église.

Vous nous aiderez, chers collaborateurs, dans cette œuvre si importante, par votre prédication, vos conseils, vos sages directions aux familles et aux jeunes gens dont vous avez la charge. " Annoncez la parole, vous redirons-nous avec l'apôtre saint

Paul, insistez à temps et à contre-temps, reprenez, suppliez, menacez en toute patience et doctrine " (1).

Est-il besoin de vous rappeler les documents des Souverains-Pontifes sur ce grave sujet ? Benoit XIV gémit sur le sort des catholiques aveugles qui n'ont pas en horreur ces unions condamnées de tout temps, et loue les pasteurs qui s'appliquent à les combattre par tous les moyens (2).

Pie IX, dans une instruction célèbre, s'élève avec non moins de force contre ces mariages qui exposent à de si grands dangers la foi de la partie catholique, et plus encore l'éducation religieuse des enfants (3).

La Sacrée Congrégation de la Propagande, interprète direct pour nous du Saint-Siège, a maintes fois écrit aux évêques de ce pays pour les engager à enrayer le mal grandissant des mariages mixtes.

Aussi, notre premier Concile de Montréal insiste-t-il sur ces enseignements venus de si haut, et met-il les fidèles en garde contre de telles unions (4).

Lorsque, pour des raisons très graves, l'Eglise tolère ces mariages, elle ne le fait qu'avec le plus grand regret. Elle n'en permet pas la célébration dans le lieu saint ; toute bénédiction, tout acte de culte, toute cérémonie religieuse en sont bannis. Elle les réduit à une froide formule, — la formule essentielle, — par laquelle les parties se prennent mutuellement pour époux. L'Eglise veut y participer le moins possible, et le prêtre n'y assiste que comme un témoin muet et attristé.

Mais pourquoi l'Eglise se montre-t-elle donc si sévère ? C'est qu'elle comprend les suites déplorables des mariages mixtes et les juge préjudiciables au bonheur domestique, au salut éternel des parents et des enfants.

Par sa nature, en effet, le mariage établit entre les époux la vie la plus intime. Selon la parole de l'Ecriture, il les unit de

(1) II Tim., ch. iv, v. 2.

(2) Instruction pour la Hollande, 4 novembre 1741.

(3) Instruction du 15 novembre 1858.

(4) Titre vi, décret xvii.

manière à ce qu'ils " ne soient plus qu'un ". Mais qu'est-ce que cette intimité de deux êtres qui n'ont ni les mêmes idées ni les mêmes sentiments sur les questions fondamentales de la religion, qui ne prient jamais ensemble, qui vont à des temples différents, qui ont des pratiques contradictoires jusque dans la maladie et dans la mort ?

On gardera un silence calculé sur tout ce qui touche au dogme et à la discipline de l'Église, et alors, c'est l'indifférentisme religieux qui s'installe au foyer, avec ses délétères influences ; ou bien on verra s'élever des discussions, des controverses pénibles, d'où la foi catholique ne sortira peut-être pas toujours victorieuse. Cette foi, si ferme d'abord, courra grand risque de s'affaiblir et finira peut-être par sombrer complètement. Les statistiques faites à ce sujet en d'autres pays, plus que dans le nôtre, nous révèlent de douloureuses défections. Ce qui s'est passé ailleurs ne se répètera-t-il pas chez nous ? Et puis il ne faut pas oublier que les unions mixtes entraînent des relations sociales et donnent lieu, en maintes circonstances, à des situations extrêmement délicates dans lesquelles les convictions catholiques sont bien exposées à fléchir. Par respect humain, ou pour ne pas déplaire, l'épouse catholique n'aura-t-elle point dans bien des cas la faiblesse de sacrifier les principes et les pratiques de sa religion ?

Mais ce n'est pas tout. Il y a les enfants, et c'est des enfants surtout que l'Église se préoccupe, c'est pour eux que sa sollicitude maternelle est justement alarmée.

Sans doute, elle met comme condition essentielle aux dispenses qu'elle accorde, que tous les enfants issus d'un mariage mixte seront baptisés et élevés dans la foi catholique. La partie non catholique fera solennellement la promesse requise ; mais cette promesse est-elle toujours tenue ? Hélas ! les faits, des faits nombreux, nous obligent à répondre que non, et il n'est pas nécessaire d'aller les chercher au loin ; nous n'avons qu'à regarder autour de nous : c'est un malheur sur lequel nous ne saurions trop gémir.

N'avons-nous pas entendu souvent émettre cette idée ou

proposer ce compromis étrange que les filles pouvaient être de la religion de leur mère et les garçons suivre les croyances de leur père. Quelle erreur inconcevable ! Comme s'il y avait deux évangiles, deux symboles, deux Eglises, selon les sexes ! Eh bien, sachons-le, cette idée persévère chez beaucoup d'hommes nés en-dehors du catholicisme, et quelles que soient les promesses faites en vue du mariage, nous en voyons aisément les conséquences désastreuses.

Mais même en supposant les dispositions les plus bienveillantes d'une part, et, d'autre part, l'énergique détermination d'être fidèle à des devoirs sacrés, l'éducation des enfants reste encore très compromise.

Pour le succès d'une œuvre si difficile et si délicate, les efforts réunis du père et de la mère sont assurément nécessaires. Or, dans le mariage mixte, la partie catholique, — la mère généralement, — loin d'être aidée et soutenue par son époux, aura contre elle, au moins dans la plupart des cas, son influence passive. A quel zèle en effet, pouvons-nous nous attendre de la part d'un père protestant, pour élever son fils dans une religion que lui-même dédaigne ou que du moins il n'accepte pas ?

Si la mère venait à mourir laissant des enfants en bas âge, nous le demandons, que deviendraient ces pauvres petits ? Croit-on vraiment que le père prendra tous les moyens nécessaires pour les faire grandir dans la foi de leur baptême ? Une triste expérience répond encore d'une manière négative à cette question.

Mais écartons cette douloureuse hypothèse. Le père et la mère vivent, et leurs fils et leurs filles croissent sous leurs yeux. Les voici arrivés à l'âge de discernement. Ils peuvent comprendre, comparer et juger. Ils remarqueront vite les contradictions qui existent entre les actions religieuses de leur père et de leur mère. Ils portent à l'un et à l'autre un amour égal. Mais qui donc des deux est dans le vrai ? Qui doivent-ils suivre et imiter ? Ce que la mère leur propose comme une obligation sainte ou une pratique vénérable est négligé, ridiculisé, méprisé peut-être par le père. Une religion apparaît

plus large et plus facile que l'autre : elle ne demande ni l'assistance à la messe, ni l'abstinence du vendredi, ni le jeûne, ni la confession ; elle ne parle ni de chapelet, ni de scapulaire, ni d'observances pénibles ; et cependant elle n'empêche pas d'être bon, honnête, généreux, pourquoi ne pas l'embrasser ? Quel ne doit pas être, à la longue, l'effet de ces réflexions sur l'esprit et le cœur d'une jeune fille, d'un jeune homme surtout ! Celui-ci finira par adopter la religion du père . . . et ce sera l'apostasie que l'on essaiera de justifier en invoquant la liberté de conscience !

Ce ne sont pas là, vous le savez, chers collaborateurs, des suppositions chimériques, mais plutôt de tristes réalités. Pouvons-nous donc, en présence de pareils spectacles, demeurer indifférents, nous qui avons charge d'âmes, nous qui avons mission d'enseigner et de défendre la vérité ?

Mais il ne suffit pas de montrer les multiples inconvénients des mariages mixtes ; il faut travailler à les prévenir dans leurs causes, et, pour cette raison, il importe d'avertir les parents du devoir qui leur incombe de veiller sur les relations de leurs enfants.

Nous savons bien que notre présente condition sociale rend nécessaire le contact avec des personnes étrangères à notre foi. Mais ce contact n'est-il pas en certains milieux trop fréquent et trop intime ? Est-ce qu'on ne semble pas le rechercher sans songer aux conséquences qu'il peut avoir pour la jeunesse ? Les avertissements que donnait notre regretté prédécesseur, Mgr Fabre, il y a plusieurs années, ne sont-ils pas plus opportuns que jamais ? " Si les catholiques, disait-il, ne tiennent pas les yeux ouverts sur ces relations que la communauté de langage établit parfois très facilement, on ne saurait prévenir des fréquentations aboutissant à des projets de mariage. Les catholiques qui comprennent leurs devoirs et leur responsabilité envers leurs enfants devront donc veiller à couper le mal dans sa racine, en ne favorisant pas ces relations trop intimes avec les protestants. S'ils n'y mettent la main dès le début, ils auront à s'en repentir plus tard et porteront

devant Dieu le poids de leur négligence dans une matière aussi grave" (5).

Oui, chers collaborateurs, insistez particulièrement sur ce point capital, dans vos instructions et vos avis aux mères de famille. Qu'elles interdisent à leurs jeunes filles ces relations dont nous venons de parler, et qu'elles s'y opposent dès le début. Après des visites assidues, tolérées pendant des mois et des années, à quoi serviront leurs observations et leurs réprimandes ? Quand une fois le cœur sera fortement attaché, tous les raisonnements resteront sans résultat.

Aux exhortations faites en chaire, ajoutez celles du saint tribunal de la pénitence. Si vous rencontrez une personne tentée de contracter un mariage mixte, faites-lui comprendre son erreur et le péril qu'elle court ; employez d'abord tous les moyens de la persuasion et de la douceur, et différez même l'absolution, si vous jugez que c'est là un moyen efficace de vaincre son obstination.

Tenez une conduite analogue à l'égard des parents qui ne veilleraient pas suffisamment sur leurs enfants et les laisseraient fréquenter par des jeunes gens non catholiques.

*Avertissez de notre part vos fidèles que nous n'accorderons plus, comme par le passé, des dispenses pour mariage mixte. Qu'ils n'espèrent pas obtenir ces dispenses parce qu'ils auraient à faire valoir des raisons d'avantage temporel ou de mutuelle affection, ni parce qu'ils oseraient se dire déterminés à réclamer les services d'un ministre d'une autre religion.*

Nous vous rappelons qu'il y a excommunication contre tout catholique qui tenterait de contracter mariage devant un ministre hérétique, et que, dans notre diocèse, nous nous sommes réservé à nous-même et à notre vicaire-général, le droit d'absoudre d'une pareille faute.

Pour atteindre plus sûrement la fin que nous nous proposons en vous écrivant, nous voulons que cette lettre soit lue dans toutes les églises et chapelles publiques du diocèse. Il vous sera loisible de la commenter selon que vous le jugerez à pro-

(5) Circulaire No 88.

pos. Vous voudrez bien aussi vous en inspirer, pour rappeler au moins deux fois par année, à vos ouailles, leurs devoirs sur cet important sujet. Messieurs les aumôniers de pensionnats y trouveront la matière d'utiles conseils pour les jeunes filles dont ils ont la direction spirituelle. Si, par nos communs efforts, nous parvenons à bannir de nos familles toute idée de ces unions dont nous venons de vous décrire les effets, nous compterons avoir accompli une œuvre salutaire et nous en rendrons au Seigneur les plus vives actions de grâces.

Donné à Montréal, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre chancelier, le douze novembre mil neuf cent sept.

† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

Par mandement de Monseigneur,

EMILE ROY, chanoine,

*Chancelier.*

## CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 23 octobre 1907.

**E** viens de faire une rapide excursion dans les Abruzzes, pays qui jadis relevait du roi de Naples ; et parmi les diverses constatations que j'ai pu y faire, il y en a quelques-unes d'intéressantes. D'abord le Napolitain est la terre des miracles. Je sais bien que tous ne sont pas de bon aloi ; et que la crédulité populaire, se donnant libre carrière, exagère tellement les faits les plus simples qu'elle finit par leur donner une apparence surnaturelle. Mais il n'est pas étonnant que Dieu soit plus prodigue de ces faveurs extraordinaires envers un peuple où la foi est plus vive qu'ailleurs. Cette foi ne sera pas toujours indemne de toute superstition, mais elle existe très vive et y revêt une physionomie que l'on ne voit pas autre part.

— Le Napolitain a le culte du pouvoir sous toutes ses formes ; qu'il soit bon ou mauvais, peu lui importe, c'est le pouvoir et cela lui suffit. Quand l'évêque va en visite pastorale, il est reçu au son de la marche royale italienne, et même honneur est fait aux cardinaux qui se rendent annuellement dans cette partie de l'Italie. C'est la manière d'honorer le pouvoir. Mais il y a mieux. A la bénédiction du Saint-Sacrement la musique joue la même marche royale. Et comme on manifestait un étonnement légitime de cette insolite cérémonie, un vieux prêtre napolitain répondit : « Que voulez-vous ? la marche royale est le seul air que nous connaissions pour honorer le pouvoir, quoi d'étonnant que nous la jouions devant Dieu qui est bien notre grand roi et notre souverain suprême ». L'interlocuteur ne sut que répondre, et vraiment il y avait de quoi.

— Dans ce pays si profondément catholique, si attaché à la sainte Vierge que son Fils pourrait en être jaloux, les protestants cherchent à faire des recrues et y réussissent. J'avoue que ces nouveaux convertis ne sont pas bien solides dans leur foi d'achat (car c'est uniquement pour toucher de l'argent qu'ils vont au prêche et se font inscrire sur le registre du ministre) et qu'au sortir du temple ou de la salle qui en tient lieu, ils vont dévotement réciter le rosaire, soit dans leur maison, soit à l'autel de la Vierge ; mais cependant c'est un symptôme grave. La faute qu'ils commettent contre la foi affaiblit considérablement cette vertu théologale, et bientôt les pratiques religieuses seront délaissées. De plus ces individus donnent leurs enfants aux protestants pour les élever, et ces enfants seront de vrais huguenots, ou mieux, ballotés entre la croyance de leurs pères et le vide du protestantisme, deviendront des libres-penseurs et des athées. Ce sont surtout les ministres américains qui opèrent dans la basse Italie et avec l'argent de l'Amérique. L'émigration, qui est très forte dans ces régions, contribue encore à donner plus de force aux idées

de réforme, et il y a là un danger contre lequel on ne se précautionne peut-être pas assez.

— La vie religieuse est fort peu abondante dans le Napolitain. Le gouvernement italien en 1860 ouvrit toutes les portes des couvents et s'empara des biens. Les Italiens, peu habitués à lutter pour leur foi, se trouvèrent désorientés. Il y eut de nombreuses défections ; et ce fut un bien, car cela débarrassa les ordres religieux de vocations que l'on ne pouvait pas, hélas, dire douteuses. Les autres se sécularisèrent forcément, ou allèrent dans d'autres couvents du nord qui avaient pu se reconstituer. Ce n'est guère que depuis une vingtaine d'années que le Napolitain commence à voir reflourir la vie religieuse, mais elle est loin de suffire aux besoins des peuples. Jadis, tous les villages avaient au moins un couvent ; le couvent existe encore, mais les cloîtres vides n'abritent plus les religieux.

— Revenons à Rome. Il faut avouer que M. Giolitti, ministre de l'intérieur, est un homme habile. Il vient de faire avorter la grève des chemins de fer, en se servant des associations républicaines et socialistes qui sont précisément celles qui le combattent le plus, et il pourra maintenant paraphraser à sa manière ce texte des saints livres « *salutem ex inimicis nostris* ». Les grévistes ont été punis. Mais si légalement la punition est forte : mise à pied ; elle est pratiquement douce, puisque les fédérations des chemins de fer feront à ces personnes le même traitement qu'elles avaient quand elles étaient en fonction. De plus elles vont faire, à la IV<sup>e</sup> section du Conseil d'État, un recours contre ces punitions comme entachées de vice de procédure. Le temps passera ; dans l'intervalle la reine d'Italie aura son quatrième enfant, on donnera à cette occasion une amnistie où on aura soin d'inclure les faits de grève, et la farce sera jouée. Mais la seconde édition sera prochaine. Tout ce que désirait M. Giolitti était d'éviter la grève en ce moment ; sa manœuvre a été habile, elle a été couronnée de succès, il ne demande pas autre chose. A chaque jour suffit sa peine.

— La franc-maçonnerie a juré une guerre à mort au ministre des affaires étrangères, M. Tittoni ; et le secret de cette haine est que M. Tittoni passe pour représenter dans le ministère l'aile droite et la partie catholique. M. Tittoni est en effet un bon catholique et ne voudrait pas que son pays s'engageât dans les erreurs anticléricales où désireraient le plonger socialistes, républicains et autres du même genre. A la rentrée des Chambres la lutte sera chaude, mais il est difficile d'en prévoir le résultat. La Chambre italienne n'est point encore portée aux aventures ; elle trouve que tout va bien, et ne veut pas plus se réconcilier avec le pape qu'elle ne désirerait se brouiller avec lui. La franc-maçonnerie y a été publiquement attaquée, on a dénoncé l'introduction de la secte dans l'armée et le ministre de la guerre a dû promettre de veiller. Des officiers franc-maçons ont été surveillés ; et l'un d'eux, qui avait participé à une manifestation maçonnique et anti-catholique à Lorette, a, sur la pression des catholiques, été frappé d'une punition grave. Mais avec M. Giolitti il faut s'attendre qu'après avoir donné un coup de marteau au tonneau, il en donne un par compensation au cercle, et c'est dans cette série d'exercices qu'il passe ses journées. Il a mécontenté ainsi en bloc tous ses administrés, c'est vrai ; mais les uns et les autres ont été alternativement contents de lui. Et cela suffit à sa gloire.

— On commence à parler du consistoire qui, d'après les personnes bien informées, devrait avoir lieu en novembre. Il y a actuellement 13 chapeaux vacants, mais le Souverain-Pontife ne comblera pas tous les vides et laissera quelques places vacantes dans le Sacré-Collège. Je crois inutile de redire les noms mis en avant, car rien n'a encore transpiré des desseins du Souverain-Pontife. Par contre le cardinal Nocella est toujours gravement malade et, vu son grand âge, on ne sait s'il pourra vivre encore longtemps.

La mort du cardinal Steinhuber laisse un double vide, un

vide parmi les cardinaux de nation autrichienne, un vide dans la Compagnie de Jésus. A ce sujet il faut ne point oublier que, de par leurs constitutions, les Jésuites ne devraient point avoir de cardinaux, mais souvent le pape a passé outre ; les cardinaux Bellarmin et de Lugo sont les plus célèbres. Depuis la suppression de la Compagnie de Jésus (21 juillet 1773), jusqu'en 1873, juste un siècle, la Compagnie n'eut aucun cardinal. C'est alors (22 déc. 1873) que Pie IX créa le cardinal Tarquini, s. j., plus connu à Rome comme consultant des congrégations qu'à l'étranger et qui ne survécut que deux mois. Puis en 1876 il nomma le cardinal Franzelin et Léon XIII éleva aux mêmes honneurs les cardinaux Mazella, professeur à la Grégorienne, et Steinhuber, qui avait été recteur du Collège-Romain. La tradition a donc été reprise, et avec cette circonstance, que nous avons vu dans le Sacré-Collège deux cardinaux de curie appartenant à l'ordre des Jésuites. Pie X fera-t-il comme ses prédécesseurs ? et le Père Wernz quittera-t-il le généralat de son ordre pour coiffer le chapeau cardinalice ; c'est un bruit que l'on fait courir, mais dont le Père Wernz lui-même est le dernier à se préoccuper.

DON ALESSANDRO.

## A LA MEMOIRE DE FEU EDOUARD-ALEXIS BAUDRY

“ Notaire émérite, ”

“ Bienfaiteur insigne, ”

“ Ami sincère. ”



EL est l'épithaphe qu'un sculpteur habile devra graver au pied de l'imposant monument, en pierre solide, érigé par les soins de feu le notaire Baudry dans le cimetière de Varennes, dans le but de perpétuer la mémoire des membres défunts de sa famille, et destiné aussi à couvrir les restes mortels de ce citoyen distingué, attendant là silencieusement le réveil de la résurrection générale.

### “ Notaire émérite ”

Il était un des plus vieux — sinon le plus vieux notaire pratiquant de la Province de Québec — devant célébrer dans deux années de la présente date le cinquantenaire de son admission à la pratique de cette noble profession.

Pas un point difficile qui échappât à son œil vif et perspicace : doué d'une intelligence hors ligne, dans un instant il saisissait la question, tirait au clair les situations les plus complexes et dressait des contrats de grande importance.

D'une droiture proverbiale, d'une science indiscutée, d'une conscience éclairée et toujours inspirée par les principes de la plus stricte honnêteté, on comprend l'ascendant extraordinaire qu'il n'a cessé d'exercer sur l'esprit de ses confrères. Plutôt que de faillir en quoique ce soit, il écartait le client et lui disait fermement de passer son chemin.

### “ Bienfaiteur insigne ”

Les Révérendes Sœurs de l'Hospice La Jemmerais en savent quelque chose. La rumeur veut que ses largesses soient continuées encore sur une plus grande échelle après sa mort, et que les pauvres déshérités, les miséreux, les orphelins et les vieillards de cet hospice puissent bénéficier abondamment des épargnes qu'il laisse après lui. Ses vingt-trois années de bienfaisance au milieu de pauvres hospitalisés, vont donc en quelque sorte se perpétuer et garder sa mémoire en bénédiction.

### “ Ami sincère ”

Celui qui écrit ces quelques lignes le sait plus que tout autre. Son amitié était toute de dévouement, immuable comme le roc, et ne subissant aucune variation ou influence quelconque autre que la sienne propre. Il était par excellence l'ami des amis. Aussi, les bonnes religieuses, les dames pensionnaires et toutes les personnes de l'établissement s'unissent en un seul cœur et demandent au ciel son repos éternel : *Domino, dona ei requiem sempiternam.*

Déposant donc sur sa tombe fraîchement ouverte la fleur d'un précieux souvenir, nous lui disons tous, non pas adieu, mais *au revoir.*

AMICUS